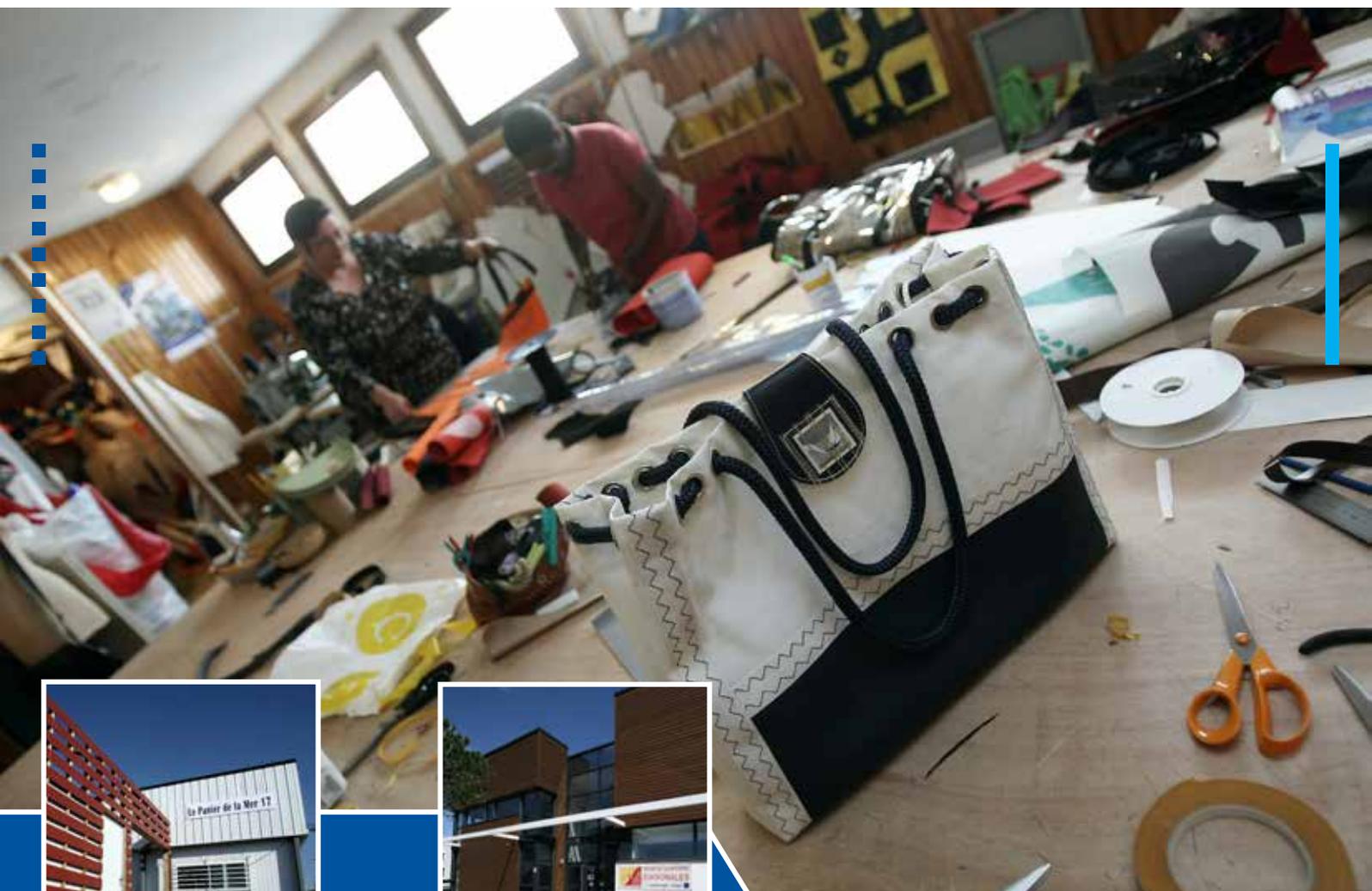




ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Avril 2013



Rapport adopté par le Conseil de développement le 11 avril 2013

rapport adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Difficile à cerner dans sa grande diversité, l'économie sociale et solidaire n'en est pas moins un pan important de notre économie.

Le Conseil de développement après avoir mené une réflexion à son sujet pense qu'il y a tout lieu d'en approfondir la connaissance et d'évaluer les perspectives de développement qu'elle est susceptible d'offrir au territoire rochelais.

*Guy Chézeau
Président du Conseil de développement*

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Pierre FAUCHER

SOMMAIRE

I. Définitions	4
II. Les chiffres de l'économie sociale et solidaire	5
III. Dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle	6
A) Insertion	6
B) Société Coopérative de Production et Société Coopérative d'Intérêt Collectif	8
IV. Les aides	10
V. Les projets gouvernementaux	12
VI. Propositions	13
ANNEXES	14
Le groupe de réflexion	14
Les auditions et réunions	14
Les documents consultés	15
Sigles et abréviations	15

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, longtemps considérée comme accessoire, jugée péjorativement comme l'économie des pauvres, a vu sa visibilité s'accroître depuis le passage de la gauche au pouvoir en mai 2012 et la création pour la première fois d'un ministère qui lui soit dédié. Les projets gouvernementaux tendent à développer ce type d'économie.

Quelques arguments plaident en sa faveur, car elle représente en France plus de 10% de l'emploi.

I. Définitions

(Panorama de l'économie sociale et solidaire 2012)

- **Principes Fondateurs :**

Une liberté d'adhésion ou de retrait pour toute personne individuelle ou morale y participant.

Une gestion collective, démocratique et participative. Les dirigeants sont élus, les instances de décision sont collectives, sur le principe « une personne une voix » et « non une action une voix ».

Une lucrativité absente ou limitée : la majorité ou la totalité des excédents dans le projet social ou sociétal de l'entreprise. Des fonds propres impartageables sont constitués.

Des principes de solidarité et de responsabilité guident la mise en place des actions dans une démarche de développement durable.

- **Structures :**

Association : convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que le partage de bénéfices. Elles peuvent avoir un but social : aide alimentaire, réinsertion sociale, ou autre : environnement, sport.

Coopérative : association autonome de personnes volontaires réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement par les sociétaires.

- Coopératives d'usagers où les associés sont les utilisateurs : coopératives de consommateurs, d'HLM.
- Banques coopératives où les associés sont les clients,
- Coopératives d'entreprises où les associés sont les entrepreneurs: commerçants, agriculteurs, transporteurs...,
- Sociétés coopératives et participatives (SCOP) où les associés sont les salariés,
- Société coopératives d'intérêts collectifs (SCIC) où les associés sont divers : salariés, bénéficiaires, collectivités territoriales.

Mutuelle : association de personnes physiques qui, dans un but de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité, concourent à promouvoir le bien-être physique et social de leurs membres : Mutuelles de santé, Sociétés d'assurance mutuelles.

Fondation : acte par lequel une ou plusieurs personnes décident l'affectation irrévocable de biens droits ou ressources d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif (Loi du 23 juillet 1987).

Il existe donc une très grande hétérogénéité entre les très grosses structures, qui tout en répartissant les bénéfices de façon équitable, brassent des fonds importants et celles qui dépendent pour leur pérennité de subventions.

II. Les chiffres de l'économie sociale et solidaire (*Panorama de l'économie sociale et solidaire 2012*)

En Europe : elle emploie 11 millions de salariés soit 6% de l'emploi total.

En France : elle représente 222 900 établissements, 2,34 millions de salariés soit 10,3% de l'emploi total et 13,9% de l'emploi privé, 56 milliards d'euros de rémunérations brutes. Les associations regroupent 78,6% des emplois de l'économie sociale et solidaire, les coopératives 13,1%, les mutuelles 5,4% et les fondations 2,9%.

Elle progressait de 1,3% en termes d'emplois et de 2,8% en masse salariale en 2010 et représentait 10% du Produit intérieur brut (« Le Monde » supplément Économie 1^{er} novembre 2011).

Un affaiblissement de l'emploi associatif en 2011 et au premier semestre 2012 de 2 à 4% selon les régions est la conséquence de la crise économique actuelle.

En Poitou-Charentes : berceau des grandes mutuelles, l'économie sociale et solidaire représente 13,1% de l'emploi salarié (deuxième région de France), 6 977 établissements, soit 5 579 associations, 1 140 coopératives, 238 mutuelles et 20 fondations.

Les associations ont le plus grand nombre de salariés : 47 747, soit 66% des effectifs de l'économie sociale et solidaire et 8,6% de l'emploi régional. Les coopératives représentent 21% de l'emploi de l'économie sociale et solidaire et les mutuelles 12,3% (pour des données nationales respectivement de 13,1% et 5,4%).

III. Dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle

A) Insertion

- **Les structures de l'insertion**

- 1 Régie de quartier Diagonales (Mireuil/Villeneuve).
- 12 Chantiers d'insertion s'adressent à un public en grande difficulté employé à mi-temps et à efficacité économique réduite au tiers d'une entreprise classique : Blanc'Cass, AI17, La Fraternité, les Paniers de la mer, Espace urbain Diagonales, Jardin partage Diagonales, L'Escale cuisine centrale, L'Escale second œuvre, Ekilibre insertion par la culture, Remise à flot Chantier nautique et Remise à flot environnement et création marine : maison de quartier de Port Neuf.
- 5 Entreprises d'insertion, emploient du personnel à temps plein et sont dans le secteur concurrentiel : Blanc'Cass, Régie de quartier Diagonales, L'escale, Océan et Bois, Planète sésame.
- 2 Associations intermédiaires mettent à disposition des particuliers ou des entreprises du personnel pour un petit nombre d'heures : ADEF, MDC 17 services.
- 2 Entreprises de travail temporaire d'insertion : ADEF+, ID'EES INTERIM.
- Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification fédèrent des entreprises qui payent une cotisation et qui « réservent » du temps de travail en fonction de la saisonnalité et de leur plan de charge. Les salariés sont recrutés en contrats à durée indéterminée par le groupement.

L'insertion par l'activité économique est pour l'essentiel le fait du monde associatif aidé schématiquement par l'État et les collectivités territoriales pour les dépenses d'exploitation et par les collectivités territoriales pour les dépenses d'investissement. Ces aides diminuent d'autant plus qu'on se rapproche du domaine concurrentiel (pour éviter des distorsions dans la concurrence).

Au niveau de la Communauté d'agglomération cette activité représente un peu moins de 400 équivalents temps pleins et environ 1 500 personnes en insertion.

• Deux exemples

• La régie de quartier Diagonales (Villeneuve/Mireuil)

Elle s'intéresse aux besoins essentiels dans un échange entre habitants et territoire. Elle reconnaît une place et un talent pour chacun. Elle répond aux besoins du territoire.

Elle résulte d'un financement mixte : public et de gré à gré. Elle répond à la Loi de 1901, les habitants y sont majoritaires, associés aux bailleurs sociaux et aux collectivités locales dont dépend le financement dans un équilibre politique entre finance et cohésion sociale.

Les habitants sont décisionnaires, destinataires des services créés et attributaires des emplois.

Avec 120 salariés, 200 personnes en insertion et un budget de 3 M €, Diagonales est une des plus grosses régies de quartier.

Ses activités :

- Secteur marchand, elle répond aux appels d'offre des marchés publics comportant une clause sociale en s'insérant dans des niches en complémentarité ou en sous-traitance d'entreprises classiques dans les domaines de l'entretien, de la propreté et de l'hygiène des communs en habitat social et dans la maintenance des bâtiments.
- Secteur non marchand, elle répond aux enjeux d'utilité sociale :
 - Accompagnement vers l'emploi,
 - Éducation canine,
 - Service mobilité,
 - Jardins partagés,
 - Espace urbain,
 - Insertion des jeunes (Ekilibre).

La régie de quartier est un sas de formation, de savoir faire, de savoir être et d'intégration. Sa gouvernance part de la richesse que représentent les salariés en évitant la ghettoïsation.

Au terme d'un contrat de deux ans, les salariés les plus performants intègrent les entreprises classiques, en général en contrat à durée déterminée, les autres, s'ils n'ont pas de travail, ils ont pu progresser : formation, sortie de l'alcool, obtention du permis de conduire (dont l'absence est un sérieux frein à l'emploi).

La connaissance des salariés, issus du quartier, par la population diminue les dégradations. Les habitants eux même surveillent les espaces verts.

• Maison de quartier de Port neuf

Dans un quartier où la mixité sociale est marquée, les tensions sociales existent tout en restant modérées. Elle est un des huit centres sociaux de la ville, gérée, sous agrément de la CAF, par un conseil d'administration composé en majorité des habitants du quartier.

Les activités sont distinctes de celles du comité de quartier.

Ses activités :

- Traditionnelles : boules, accueil périscolaire, club du troisième âge,
- Plus spécifiques : petite enfance, enfance, jeunes et adultes en insertion.

L'insertion Remise à Flot®, deux aspects :

- L'insertion pure, destinée soit à des personnes peu qualifiées concerne l'environnement : ramassage de déchets de l'estran, des ports et des canaux, soit à 12 jeunes de 18 à 25 ans en apprentissage.
L'entreprise école : construction navale sous forme de contrats de 6 mois non renouvelables, payés légèrement au dessus du SMIC. Son rôle est éducatif : apprentissage de la rigueur en vue de devenir salarié, un entretien d'embauche et un suivi régulier. 4 heures de sport par semaine sont obligatoires.
- L'insertion et secteur marchand : Atelier de création marine : atelier d'insertion centré sur une ligne de bagagerie/matelotage à partir de chutes de voiles. L'atelier emploie douze couturières encadrées par une styliste et une référente d'atelier. Une commerciale est également en contrat d'insertion.

La production est de gamme moyenne ou haute.

L'atelier donne une image inhabituelle et valorisante de l'insertion qui participe à celle de la ville dans les domaines de l'innovation de l'insertion et du développement durable.

B) Société Coopérative de Production (SCOP) et Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

• Société Coopérative de Production (SCOP) :

SA ou SARL où les salariés sont majoritaires et participent à la gestion, aux décisions et aux résultats.

La pérennisation du patrimoine est assurée par l'apport initial de capital par tout nouvel associé (qui, avant d'obtenir ce statut, doit accepter une formation de deux ans) et par une réserve non partageable des résultats annuels d'environ 45% tandis que 45% sont dévolus aux salaires et 10% à rémunérer le capital.

La liste des SCOP est publiée par l'État. Elles sont immatriculées, elles font l'objet d'un audit de conformité des statuts. Des aides financières peuvent provenir de la Région et de l'URSCOP (Mentorat).

Par rapport aux entreprises classiques, les SCOP ont probablement une productivité supérieure par la motivation des salariés, une meilleure résistance en période de crise grâce à des fonds propres et participent à l'économie locale car elles sont non délocalisables.

- **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) :**

Voisines des SCOP, elles se différencient par :

- La production de biens et de services d'intérêt collectif à caractère d'utilité sociale.
- Elles répondent à un besoin particulier dans un territoire donné.
- Les participants sont multiples : salariés, bénéficiaires à titre gratuit ou onéreux, bénévoles, collectivités public et leurs groupements (dont la participation ne dépasse pas 20%) et toute personne physique ou morale contribuant à l'activité de la coopérative.
- Elles reçoivent un agrément préfectoral sans inscription au Journal Officiel.

	Données nationales	Poitou-Charentes
Salariés	40 000	2 243 dont 2 028 associés
SCOP	18 000	106
SCIC	200	10
Domaines		
BTP	40%	40%
Services	45%	40%
Autres	5%	20% (industrie)

Dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle :

o Quelques SCOP :

- Regain bio-coop : superette alimentaire,
- Océan et bois : aménagement, menuiserie cloisons plaques de plâtre,
- La Grosse boîte café et jeux.

o La SCIC du port de pêche :

Créée au début de l'année 2012, elle a pour rôle de gérer les opérations purement commerciales à caractère bénéficiaire, à côté du Syndicat mixte (CCI, Communauté d'agglomération) créé dans le but politique de lutter contre le déficit et aider le port.

L'aspect commercial passe par :

- une augmentation des volumes : actuellement 2 500 tonnes et avec un objectif de 4 000 tonnes),
- l'obtention de débouchés nouveaux,
- la mise en œuvre de prestations attractives (filetage, découpe, transformation pour le réseau, négoce pour un tiers et lien avec «les Paniers de la Mer»).

Un rôle de régulation des marchés et de cohésion sociale, bien que moins affiché, est notable.

IV. Les aides

- **État et collectivités locales**

Les crédits destinés à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ont augmenté de 60% depuis 2005.

Projet pour 2013 : 197 M € pour les structures d'insertion et au fonds départemental d'insertion, 340 000 contrats d'accompagnement, 100 000 emplois d'avenir (1,3 M €).
Programme d'appui à l'offre d'insertion :

- Désignation de 77 référents dans les Directions Régionales des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- Facilitation de la communication.

La Mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour un état des lieux du financement public destiné à l'IAE et des propositions de réforme pour une mise en œuvre souple et adaptée aux besoins des structures.

La Caisse des dépôts : allocation de 100 M € à destination de l'économie sociale et solidaire (Programme d'investissement d'avenir) dans les secteurs de la santé et des services à la personne, le numérique, la mobilité durable ainsi que l'éco construction et l'habitat coopératif.

La formation : partenariat des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et de l'Union de Syndicats et Groupement d'Employeurs Représentatifs de l'Économie Sociale (USGERES).

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : fait le lien entre les politiques publiques et le besoins des associations pour le montage de projets, l'information et l'identification.

- **Le micro crédit**

L'association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur emploi. Depuis 1989, 113 283 micro crédits ont été accordés, 81 396 entreprises ont été créées, 107 000 emplois ont été générés. Sont retenus les besoins ayant un effet levier sur l'emploi (permis de conduire, véhicule, formation). Le plafond est de 3 000 €, les intérêts sont pris en charge par la Région. La principale difficulté de non remboursement est la non utilisation du bien financé.

L'ADIE et les autres acteurs du micro crédit : FRANCE ACTIVE et FRANCE INITIATIVE ont permis la création de 43 628 emplois, 19 297 entreprises dont le taux de pérennisation à trois ans est de 75% contre 66% en moyenne nationale.

Les crédits sont à 85% d'ordre professionnel, variant de 300 à 25 000 € dans les domaines du commerce et de la réparation (38%) et les services aux entreprises et particuliers (27%). 15% sont d'ordre personnels et sont consacrés surtout à l'emploi et à la mobilité.

- **Autres structures de micro crédit, les Club d'Investissement pour une Gestion Alternative et Locale (CIGALES) :**

Le risque de l'investissement est pris conjointement avec le porteur de projet. L'engagement des adhérents à la CIGALES varie de 10 à 50 € mensuels. Plusieurs clubs peuvent investir ensemble. Les sommes collectées peuvent atteindre des chiffres de l'ordre de 500 000 €, éventuellement abondé par GARRIGUE qui est une importante CIGALES, coopérative nationale de capital risque solidaire.

Une convention est passée avec le porteur de projet pour une durée de cinq ans.

Les CIGALES, comme toutes les structures de micro crédit ne sont pas de simples organismes financiers car la part d'accompagnement du porteur de projet est une de leur caractéristique.

À La Rochelle et dans la région elles sont en lien avec SAS Transport Cohérence (transport par voilier pour des produits du commerce équitable) ; SCOP « La grosse boîte » (boutique café jeux) ; SCIC Cristal (bureau de production de 680 artistes intermittents du spectacle du département et de la région).

- **La Maison de l'emploi-Cité des métiers**

Depuis 2008, sur le bassin d'emploi de La Rochelle, elle est gérée par les représentants des divers niveaux des pouvoirs publics, ainsi que ceux des chambres consulaires, des employeurs des associations d'insertion et d'aide à l'emploi, de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), de le réseau initiative recherche insertion sociale (IRIS), des salariés, des centres de formation.

Quatre axes d'actions :

- **Observation de l'évolution du territoire** en termes d'emplois et de compétences pour une vision partagée suivi d'un plan d'actions, le plus pertinent possible.
- **Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.**
- **Développement de l'emploi** par l'accompagnement des entreprises et des branches professionnelles dans leurs projets de développement de l'emploi : promotion des métiers, des filières ; organisation de salons de l'emploi.
Cité des métiers : lieu de rencontre de toute personne sur toute question concernant l'emploi avec un conseiller détaché d'une des structures partenaires de la Maison de l'Emploi. L'information est gratuite, sans prosélytisme, anonyme, sans rendez-vous, prenant le temps nécessaire.
- **Levée des freins à l'emploi** : mobilité, animation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), lutte contre les discriminations.

V. Les projets gouvernementaux

Pour la première fois a été créé un ministère délégué auprès du ministre de l'économie chargé de l'économie solidaire et sociale et de la consommation. Monsieur Benoit Hamon occupe ce poste.

Les contrats d'avenir et les contrats de génération sont en cours d'installation.

La Banque Publique d'Investissement (BPI) doit réserver 500 M € pour l'économie sociale et solidaire.

Un projet de loi sera présenté prochainement au Parlement. Ses grandes lignes sont les suivantes :

- o La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme un des aspects de l'économie :

La création d'un label qui devrait permettre de donner une acception plus large à l'économie sociale et solidaire au delà des quatre statuts juridiques que sont les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. Un débat est en cours sur ce qu'est une entreprise sociale. Certains critères semblent devoir être retenus :

- un projet entrepreneurial et économique,
- une entreprise solide, indépendante des pouvoirs publics, créatrice d'emplois,
- une finalité sociale ou sociétale,
- une gouvernance démocratique ou participative dans laquelle les écarts de salaires n'excèdent pas un rapport de 1 à 20.

La reconnaissance des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'intégration de l'économie sociale et solidaire dans les programmes scolaires de l'économie.

- o La reconnaissance de l'économie sociale et solidaire dans les institutions publiques et les politiques publiques.
- o Le développement de l'économie sociale et solidaire par de nouvelles formes de coopératives facilitant la reprise par les salariés de leur entreprise et une réactivation des titres associatifs.

VI. Propositions

L'économie sociale et solidaire est un sujet complexe du fait de l'hétérogénéité des structures qui vont de la micro entreprise créant un emploi à de très grosses structures telles que la MACIF dont le budget publicitaire a permis d'armer un bateau pour le « Vendée Globe ». Les organismes de financement sont multiples et il peut être difficile d'y accéder si l'on n'est pas orienté.

La prochaine loi concernant l'économie sociale et solidaire favorisera la reconnaissance de cette activité économique, pourtant déjà créatrice d'emplois.

Ces notions sont méconnues du grand public mais aussi peut être de certains élus. **Dans ces conditions, une INFORMATION paraît hautement souhaitable et qui, mieux que le Ministre pourrait la donner ?** Par exemple sous forme d'un colloque que pourrait animer le Conseil de développement.

La crise économique, financière et sociétale qui sévit aujourd'hui risque d'être longue.

Les ressources risquent d'être rares et difficiles à obtenir. **Aussi est il nécessaire d'envisager l'aspect humain pour entretenir l'espoir.** On peut donc suggérer :

- Favoriser **l'innovation** et étudier chaque projet sans a priori et sans en méconnaître aucun,
- Donner une place importante à **l'accompagnement**, comme nous avons pu le constater déjà dans les organismes de micro crédit ou la Maison de l'emploi,
- **Multiplier les informations** sur les structures susceptibles d'aider les créateurs d'entreprise,
- **Valoriser les réussites**, les faire connaître dans la région, en France et à l'étranger,
- Prendre des contacts à **l'étranger pour faciliter l'exportation**,
- **Créer de la qualité** des personnes et des entreprises par la formation.

ANNEXES

- **Le groupe de réflexion:**

- Alain Amat,
- Jean Benhamou,
- Guy Chézeau,
- Jean-Paul Coffre,
- Pierre Faucher,
- Émile Fernandez,
- Didier Genty,
- Claude Laza,
- Marie-Dominique Legoy,
- Jean François Merling,
- Pierre Portet.

- **Les auditions et réunions**

- 22 sept. et 17 nov. 2011 : réunions de définition des objectifs.
- 08 déc. 2011 : Mireille Jassin-Le Guen responsable du service emploi et enseignement supérieur de la Communauté d'agglomération.
- 19 janv. 2012 : Nicolas Picoulet, membre de l'Union Régionale des SCOP.
- 16 fév. 2012 : Jean- Paul Coffre, Président Directeur Général de la SCIC du port de pêche.
- 15 mars 2012 : Arlette Maréchal, Directrice de la Maison de l'Emploi.
- 26 avr. 2012 : Gaël Brouck, responsable de l'IRIS et de la régie de quartier Diagonales (Mireuil et Villeneuve).
- 14 juin 2012 : Jean-Yves Angst, Président de l'Association Régionale des CIGALES.
- 20 sept. 2012 : Olivier Doublet, Responsable de la maison de quartier de Port Neuf.
- 11 oct. 2012 : Xavier Mallardeau, responsable du service développement économique de la Communauté d'agglomération
- 17 janv. 2013 : Nicole Thoreau, Conseillère Municipale de Périgny, Vice Présidente de la Communauté d'agglomération en charge de l'emploi et de l'insertion et Soraya Ammouche, Conseillère Municipale de La Rochelle, Vice Présidente en charge de la politique de la ville.

• Les documents consultés

- *L'économie sociale de A à Z* - Alternatives Économique hors série pratique N°22 janvier 2006.
- *Atlas de l'Économie Sociale et Solidaire 2009* - Observatoire National de l'économie sociale et solidaire.
- *Panorama 2012 de l'économie sociale et solidaire* - CN CRES.
- *L'économie Sociale et solidaire. Un levier de développement territorial pour la métropole.* Conseil de développement de Lille Métropole, 18 octobre 2010.
- *Plan stratégique pour l'économie sociale et solidaire dans le Pays de Rennes 2006-2009.*
- *L'économie sociale gagne du terrain là où l'État recule.* - Cahier du « Monde » N° 20770 - 1^{er} novembre 2011.
- *Associations et Fondations. Inventer de nouveaux modèles, vite !* - Cahier du « Monde » N°21077 - 25 octobre 2012.
- *Comment 100 000 emplois seront créés en 2013.* Entretien avec Benoit Hamon ministre délégué à l'économie sociale et solidaire - paru dans « Le Monde » du 30 octobre 2012.
- *Rapport d'information au Sénat N°707 session extraordinaire de 2011-2012 - Commission des affaires économiques par le groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire, par Madame Marie-Noëlle Linemann.*

• Sigles et abréviations

- ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique
- CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire
- CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
- ESS : Économie Sociale et Solidaire
- IAE : Insertion par l'Activité Économique
- IRIS : réseau Initiative Recherche Insertion Sociale
- PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- SCOP : Société Coopérative de Production

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
BP 1287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax : 05 46 30 34 09

www.agglo-larochelle.fr

conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr